



PROCOLE SECURITE

- ✓ Les couloirs de circulation doivent rester libres de tout dépôt de marchandises ou autres.
- ✓ Toute entrave sera enlevée par les services du Grenier à sel aux dépens de l'exposant.
- ✓ Les issues de secours doivent rester également libres de toute entrave.
- ✓ Les systèmes d'alarmes, extincteurs doivent être visibles et accessibles à tout moment.
- ✓ Tout affichage de l'exposant, jugé non conforme aux normes sera enlevé d'office
- ✓ Tout exposant qui ne se soumettrait pas à cette décision pourrait être interdit de stand.
- ✓ Les cartonnages vides doivent être évacués régulièrement vers les emplacements désignés par l'organisateur.
- ✓ Une prise de courant est disponible dans chaque stand, la puissance est limitée à l'utilisation d'un petit réfrigérateur et d'un PC
- ✓ En dehors des heures d'ouverture au public, seul le personnel et les exposants munis d'un badge seront autorisés à être présents.
- ✓ Toute anomalie, colis suspect ou incident doivent être rapportés au service sécurité et/ou aux organisateurs, le plus rapidement possible.